

Pas de loi cantonale sur le logement

Grand Conseil » Le canton de Fribourg ne se dotera pas d'une loi sur le logement. Le Grand Conseil a écarté hier, par 65 voix contre 36, une motion de Pierre Mauron (ps, Riaz) et de l'ancienne députée Andrea Burgener Woeffray (ps, Fribourg) qui demandait au Conseil d'Etat de créer les bases d'une «véritable politique du logement». Objectif: donner aux collectivités publiques les moyens de jouer un rôle afin d'enrayer la hausse des loyers et la pénurie de logements.

La majorité bourgeoise du parlement, à l'instar du Conseil d'Etat, n'estime pas nécessaire d'intervenir. D'une part, des

outils existent déjà, notamment une loi fédérale qui encourage la construction d'habitations à loyer ou à prix modérés par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. D'autre part, le marché immobilier fribourgeois se détend: le taux de logements vacants augmente et les prix des loyers commencent à baisser.

Enfin, les personnes financièrement limitées peinant à se loger peuvent recourir à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires. Le Conseil d'Etat entend cependant créer un observatoire du logement, qui permettra de «détecter les mesures à prendre à l'avenir». >> PP

«Cette décision est un autogoal»

Camps de ski » Un «autogoal», une «catastrophe» ou un «tsunami». Hier matin, le Grand Conseil fribourgeois n'avait pas de mots assez durs pour condamner la récente décision du Tribunal fédéral qui, faisant jurisprudence, met en danger l'organisation des sorties scolaires, notamment les camps de ski, dans le reste du pays également. «C'est un traité juridique démuné de tout pragmatisme», déplore le démocrate-chrétien Daniel Bürdel (Planfayon). «Pour les élèves, ce serait une grande perte», renchérit la socialiste

Eliane Aebischer (Guin). «Cela pourrait aussi avoir des conséquences sur le tourisme et la culture», ajoute l'indépendant André Schneuwly (Guin).

Pour rappel, tout est parti d'un recours contre une modification de la loi scolaire thurgovienne. Des parents se sont opposés à la contribution financière demandée pour la participation des élèves à certaines activités organisées en marge de l'école. Les juges de Mon Repos leur ont donné raison, considérant que l'enseignement devait être gratuit. A l'unanimité, le parle-

ment a donc accepté hier deux résolutions, instruments non contraignants lui donnant néanmoins l'occasion d'exprimer sa mauvaise humeur et de demander au gouvernement de songer à une aide financière.

L'une des résolutions dénonce «la communication à la va-vite du Conseil d'Etat» dans cette affaire. «Je n'ai pas le choix. Il n'est pas possible de jouer la montre. L'arrêt du Tribunal fédéral ne laisse aucune marge de manœuvre», réplique le ministre Jean-Pierre Siggen. >> NICOLAS MARADAN

Le parlement a validé un mandat annulant la baisse du soutien étatique aux cours interentreprises

Une mesure d'économie à la trappe

<< NICOLAS MARADAN

Grand Conseil » C'est une surprise. Et un petit camouflet pour le Conseil d'Etat. Hier matin, le Parlement fribourgeois a accepté un mandat, émanant d'une dizaine de députés libéraux-radicaux et démocrates-chrétiens, proposant d'annuler la baisse de 10% du coup de pouce étatique au financement des cours interentreprises.

Un vote important, car c'est la première fois que les élus révoquent l'une des mesures structurelles et d'économies imposées dès 2014 par les autorités cantonales, à un moment où Fribourg traversait quelques turbulences financières. Certaines mesures étaient limitées dans le temps, d'autres appelées à durer. Surtout, insiste le Conseil d'Etat, ce programme d'austérité est un château de cartes: retirer un seul élément pourrait faire s'écrouler l'ensemble.



3
En millions de francs, le soutien annuel envisagé pour les cours interentreprises du Projet fiscal 17

En moyenne, l'Etat accorde aujourd'hui 250 000 francs par année pour le financement des cours interentreprises. Mélanie Rouillier-archives

«Difficilement justifiable» Un avis partagé par la libérale-radical Nadia Savary (Vesin). «Le Grand Conseil a eu la volonté ferme de voter un paquet global. Assumons nos décisions»,

soutient-elle. «Sinon, nous ouvrons la porte à des inégalités qui sont difficilement justifiables», renchérit la socialiste Violaine Cotting-Chardonnens (Domdidier).

L'indépendant Cédric Péclard (Aumont) n'est pas d'accord. «Les conséquences de cette diminution sont difficiles à avaler pour les associations professionnelles. Les petites et moyennes

entreprises sont le visage et le moteur économique de notre canton. Or elles sont les principales visées par cette sanction», plaide-t-il. «Le patronat se démène pour apporter aux jeunes

une formation de qualité», ajoute le libéral-radical Jean-Daniel Wicht (Villars-sur-Glâne).

Au final, le mandat a été accepté par 59 voix contre 36 (3 abstentions), alors que la ma-

ajorité qualifiée, soit 56 suffrages, était nécessaire. C'est le groupe Vert Centre gauche qui a fait pencher la balance du côté du oui, tandis que le texte était combattu par les socialistes. A noter qu'en mai dernier, le parlement avait refusé de revenir en arrière concernant un autre volet du programme d'austérité ficelé par le gouvernement: la hausse de la valeur locative.

Une brèche ouverte

De son côté, le conseiller d'Etat Olivier Curty prend acte de la décision du Grand Conseil. «Nous craignons qu'une fois la brèche ouverte, d'autres instruments parlementaires soient déposés pour revenir sur d'autres mesures», commente-t-il. A ses yeux, le moment est en tout cas mal choisi. Car, dans le cadre des mesures de compensation liées à la nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises, le fameux Projet fiscal 17, le gouvernement envisage de faire passer de 250 000 à 3 millions de francs son soutien annuel aux cours interentreprises. Quoi qu'il en soit, le débat est loin d'être terminé. Allié au démocrate-chrétien Bruno Boschung (Wünnewil), Nadia Savary entend en effet déposer rapidement un postulat visant à analyser les effets des mesures d'économies. >>

Pédophilie et gros sous

Bulle/Thaïlande » Le procès du pédophile suisse soupçonné d'avoir abusé de plusieurs dizaines de garçons et d'adolescents en Thaïlande (*La Liberté* d'hier) s'est attardé hier sur quelques considérations financières. Il s'est notamment agi, pour le tribunal, d'essayer de comprendre comment le septuagénaire – qui aime à se présenter comme un homme modeste et parfaitement désintéressé – finançait son train de vie de nabab.

Habitant une maison flanquée d'une piscine, qui lui permettait notamment d'appâter des garçons, l'homme a donné quelques renseignements au compte-gouttes sur sa participation, à hauteur de 30%, au capital d'une société possédant un certain nombre de biens immobiliers. Et sur le fonctionnement

du bar gay, avec chambres de passe à l'étage, dont il a été l'exploitant durant près de vingt ans. Tout ceci ne lui rapportait que des clopinettes, a-t-il affirmé. «La société était déficitaire à hauteur de 3 millions de bahts (environ 90 000 francs, ndlr).» Le résultat, selon lui, d'un emprunt effectué dans le but de «financer différentes choses».

Comme la corruption de fonctionnaires par exemple? Pourtant pressé de questions par la procureure Yvonne Gendre, l'homme n'a presque rien lâché. Il n'a pas davantage souhaité épiloguer sur les cautions qu'il a versées à la justice thaïe afin d'obtenir sa libération de prison, ainsi que celle d'un de ses amis retraité de La Poste suisse, lui aussi mis en cause dans une affaire de pédophilie.

L'homme a continué à nier, jusqu'à l'absurde, les accusations d'abus sexuels pesant sur lui. Philippe Bardy, avocat de l'un des garçons impliqués dans ces faits sordides, est parvenu à lui arracher un semblant d'aveu. «Considérez-vous mon client comme l'une de vos victimes?», lui a-t-il demandé. «D'un point de vue européen, on pourrait peut-être dire que oui», a répondu le prévenu. Agé de 12 ans au moment où il apparaît dans une vidéo pornographique tournée en 2003 par un ami allemand du pédophile, ce garçon aurait aussi été prostitué dans son bar.

Le procès se poursuit aujourd'hui avec le réquisitoire du Ministère public et les plaidoiries des parties civiles et de la défense. Le jugement sera rendu à une date ultérieure. >>

MARC-ROLAND ZOELLIG

PUBLICITÉ

ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT Grands débats publics

Avec les sept candidats à la succession de Marie Garnier

Vendredi 9 février
Corpataux, La Tuffière
19h30

Lundi 19 février
Estavayer-Le-Lac, La Prillaz
19h30

Entrée libre
apéritif offert à la fin

LA LIBERTÉ



VR/AMI